

FORMULE 74.9

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE OLOGRAPHE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE OLOGRAPHE

Je soussigné(e), (*inscrire le nom*) domicilié(e) à (*inscrire la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de communauté urbaine du domicile*), déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je connaissais bien le défunt et j'ai souvent vu sa signature et son écriture.
- 2. Je crois que le document daté du (*inscrire la date*), qui m'est montré et qui est coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit, est entièrement de la main du défunt, y compris la signature.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT/AFFIRMÉ

SOLENNELLEMENT DEVANT)

moi dans le/la de)

situé(e) dans le/la de/du)

le 20.....)

)

)

)

)

.....
commissaire aux affidavits (*ou la personne autorisée*)